

Audio :

Date limite de cotisation, feuillets d'impôt, reçus de cotisations : la saison des REER et des impôts peut être une période occupée. Voici quelques dates importantes. **(00:10)** En janvier, Fidelity vous enverra les documents sur vos comptes enregistrés pour l'année d'imposition 2020, notamment **(00:16)** les relevés de fin d'année, les rapports annuels sur le rendement des fonds, **(00:18)** les feuillets d'impôt relatifs au revenu de placement ou aux retraits, les reçus de cotisations aux REER ainsi que les feuillets d'impôt aux fins de déclaration à l'IRS, s'il y a lieu.

(00:27) Fidelity enverra les documents similaires pour tous les comptes non enregistrés au mois de février.

(00:33) La date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2020 est le 1^{er} mars 2021. Les reçus officiels de toute cotisation effectuée au cours de ces « 60 premiers jours » seront délivrés entre le 9 et le 11 mars. Le plafond de cotisation au REER pour 2020 est le moins élevé des montants suivants : 27 230 \$ ou 18 % du revenu brut déclaré sur votre déclaration de revenus de 2019. Les droits de cotisation inutilisés des années précédentes sont également reportés. **(1:02)** En vous inscrivant à notre service d'envoi électronique, vous pouvez recevoir vos documents deux semaines plus tôt et sauver quelques arbres!

C'est un moyen rapide et sécurisé de consulter et de télécharger les documents de votre compte en tout temps dès que vous vous inscrivez à l'adresse fidelityvituel.ca. Vous serez avisé par courriel dès qu'un nouveau document sera disponible.

(1:22) Vous travaillez fort pour prendre les devants. Notre personnel et nos ressources sont là pour vous aider à rester à l'avant-garde.

Appelez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est, au 1 800 263-4077.

Surimpression vidéo :

JANVIER 2021

Relevés de fin d'année 2020 pour les comptes enregistrés

Feuillets d'impôt

Feuillets d'impôt aux fins de déclaration à l'IRS*

FÉVRIER 2021

Relevés de 2020 pour les comptes non enregistrés

1^{ER} MARS 2021

Date limite de cotisation aux REER pour l'année d'imposition 2020

Les reçus seront délivrés entre le 9 et le 11 mars.

Le plafond de cotisation au REER pour l'année d'imposition 2020 est de 27 230 \$ ou 18 % du revenu brut.

fidelityvituel.ca

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE) 1 800 263-4077

RESTEZ À L'AVANT-GARDE

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds ou d'un FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement indiqués excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Si vous achetez des parts d'autres séries de Fonds Fidelity, leur rendement variera en grande partie compte tenu des frais et des charges. Les investisseurs qui achètent des parts de série F paient des frais et des charges à Fidelity. En plus des frais imputés par Fidelity pour la série F, les investisseurs paieront des frais à leur courtier pour la prestation de conseils financiers.

Toute mention d'une société n'apparaît qu'à titre d'illustration. Une telle mention ne constitue pas une recommandation d'achat ni de vente et n'indique d'aucune façon le contenu du portefeuille de n'importe quel Fonds Fidelity. La répartition des placements d'un fonds sert à illustrer la façon dont un fonds peut investir et ne reflète pas nécessairement les placements actuels ou futurs du fonds. Les placements d'un fonds peuvent changer en tout temps. Les stratégies relatives aux fonds communs de placement et aux FNB et les titres détenus actuellement en portefeuille peuvent également changer.

Les énoncés aux présentes sont fondés sur des renseignements jugés fiables et sont uniquement fournis à titre informatif. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, il nous est impossible de garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ou des conseils d'ordre juridique ou fiscal, et ils ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat. Les graphiques et les tableaux sont uniquement présentés à titre d'exemple et ne reflètent pas la valeur ni le rendement futurs d'un placement dans un fonds ou dans un portefeuille, quel qu'il soit. Les stratégies de placement individuelles doivent être évaluées en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.l., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables de quelque erreur ou omission éventuelle ni de quelque perte ou dommage subi.

De temps à autre, un gestionnaire, analyste ou autre employé de Fidelity peut exprimer une opinion sur une société, un titre, une industrie ou un secteur du marché. Les opinions exprimées par ces personnes représentent un point de vue personnel à un moment donné et ne constituent pas nécessairement celles de Fidelity ou d'autres personnes au sein de l'organisation. Ces opinions sont appelées à changer à tout moment en fonction de l'évolution des marchés et d'autres facteurs, et Fidelity décline toute responsabilité en ce qui a trait à la mise à jour de ces points de vue. Ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme des conseils en placement fiables, car les décisions de placement relatives aux Fonds Fidelity sont prises en fonction de nombreux facteurs.

Certaines déclarations formulées dans ce commentaire peuvent contenir des énoncés prospectifs de nature prévisionnelle pouvant inclure des termes tels que « prévoit », « anticipe », « a l'intention », « planifie », « croit », « estime » et d'autres expressions semblables ou leurs versions négatives correspondantes. Les énoncés prospectifs s'appuient sur des attentes et prévisions visant des facteurs généraux pertinents liés à la situation économique, au contexte politique et aux conditions du marché, comme les taux d'intérêt, et supposent qu'aucun changement n'est apporté au taux d'imposition en vigueur ni aux autres lois ou législations gouvernementales applicables. Les attentes et les prévisions à l'égard d'événements futurs sont intrinsèquement soumises, entre autres, aux risques et incertitudes parfois imprévisibles, et peuvent, par conséquent, se révéler incorrectes à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie des rendements futurs, et les événements réels pourraient être substantiellement différents de ceux anticipés ou projetés dans les énoncés prospectifs. Certains éléments importants peuvent contribuer à ces écarts, y compris, notamment, les facteurs généraux liés à la situation économique, au contexte politique et aux conditions du marché en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et les marchés des capitaux mondiaux, la concurrence commerciale et les catastrophes. Vous devez donc éviter de vous fier indûment aux énoncés prospectifs. En outre, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de la concrétisation d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit.